

Quatre-vingt-dix-neuvième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 12^e jour de juin 2006 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Huguette Cardinal, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé et Lise Soutière.

Mesdames les commissaires-parents : Johane Corbin et Manon Côté.

Monsieur le commissaire Claude Monty se joint à la réunion à 19h35.
Monsieur le commissaire Réjean Bessette se joint à la réunion à 19h40.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Jean-Paul Jacques, directeur du Service des ressources financières;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information.

Absences Mesdames les commissaires : Magda Farès et Lynda Tessier.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 06.06.12
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 08.10 Congédiement.
- 12.1 Félicitations et remerciements.
- 12.2 Services de garde.
- 12.3 Transfert d'élèves.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 8 mai 2006 (document SG 2006.06.12-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance :

- 04.2.1 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Approbation du programme d'études révisé « Électricité », autorisation accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'offrir ce programme d'études, admissibilité de la Commission scolaire, à une subvention de 235 000\$ pour la mise en œuvre de ce programme et confirmation d'une allocation de 90 000\$ pour l'aménagement d'un laboratoire de domotique.
- 04.2.2 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'établir « 21 circonscriptions électorales », soit 2 de moins que ce qui est prévu par la Loi sur les élections scolaires.
- 04.2.3 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'aliéner de gré à gré « L'ex-centre administratif, situé au 1730, avenue du Frère-André, Saint-Césaire », en faveur de la Ville de Saint-Césaire, pour la somme nominale de 1\$.
- 04.2.4 De madame Louise Benoit, greffière à la Ville de Saint-Césaire : Résolution 179-2006, adoptée le 25 avril 2006, par le Conseil municipal, à l'effet de mettre fin à l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Césaire et la Commission scolaire, quant à « L'utilisation de la bibliothèque de l'école Paul-Germain-Ostiguy ».
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires – adoption (document SG 06.06.12-04.4).
- 04.5 Cession de l'ex-centre administratif de Saint-Césaire en faveur de la Ville de Saint-Césaire (document SG 06.06.12-04.5).
- 04.6 Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Césaire (document SG 06.06.12-04.6).
- 04.7 Interdiction de fumer sur les terrains des écoles (document SG 06.06.12-04.7).
- 04.8 Déclaration de l'employeur au Fonds d'assurance-responsabilité de la Chambre des notaires du Québec (document SG 06.06.12-04.8).
- 04.9 Dépôt du rapport annuel 2004-2005.
- 05.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (document REJ 06.06.12-05.1).
- 05.2 Modèle de services 2006-2007 (document REJ 06.06.12-05.2).
- 08.1 Démissions (document RH 06.06.12-08.1 et document séance tenante).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 06.06.12-08.2 et document séance tenante).
- 08.3 Retraites progressives (document RH 06.06.12-08.3 et document séance tenante).
- 08.4 Congés sabbatiques à traitement différé (document RH 06.06.12-08.4 et document séance tenante).
- 08.5 Adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2006-2007 (document RH 06.06.12-08.5).
- 08.6 Mise à jour de la banque de relève du personnel de direction des établissements (document RH 06.06.12-08.6).
- 08.7 Confirmations du statut d'engagement (document RH 06.06.12-08.7).
- 08.8 Nominations (document séance tenante RH 06.06.12-08.8).
- 08.9 Affectations du personnel de direction des établissements (document séance tenante RH 06.06.12-08.9).
- 08.10 Congédiement (document séance tenante RH 06.06.12-08.10).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 10 mai 2006 pour un montant de 3 336 234,05 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2006.06.12-09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 mai 2006, pour un montant de 3 056 846,07 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2006.06.12-09.2).
- 09.3 Adoption des « Règles budgétaires 2006-2007 » (RFP03-PR 01) (document RF 06.06.12-09.3).
- 09.4 Taux d'indemnisation des frais de déplacement pour l'année 2006-2007 (Politique RFP 01 « Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement » (document RF 2006.06.12-09.4).

- 09.5 Adoption des prévisions budgétaires 2006-2007 (document RF 2006.06.12-09.5).
- 09.6 Fixation du taux de la taxe scolaire 2006-2007 (document RF 2006.06.12-09.6).
- 09.7 Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2006-2007 (document RF 2006.06.12-09.7).
- 10.1 Achats regroupés avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Lait école (document RM 06.06.12-10.1).
- 10.2 Achats regroupés avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Équipement pour « Électricité » (DEP 5295) (document RM 06.06.12-10.2).
- 10.3 Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » – Projets et priorités à déposer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en juin 2006 (document RM 06.06.12-10.3)
- 10.4 Projet « Ajout d'espaces à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot – Secteur de la santé » - Recommandation sur le choix des professionnels – Architectes (document RM 06.06.12-10.4).
- 10.5 Projet « Ajout d'espaces à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot – Secteur de la santé » -Recommandation sur le choix des professionnels – Ingénieurs (document RM 06.06.12-10.5).
- 10.6 Adjudication de contrats :
 - 10.6.1 Équipements de conditionnement physique, école Marguerite-Bourgeoys (document RM 06.06.12-10.6.1).
 - 10.6.2 Remplacement de la chaudière, école Jean-XXIII (document RM 06.06.12-10.6.2).
 - 10.6.3 Remplacement de la chaudière, école de Richelieu (Pavillon Saint-Joseph) (document RM 06.06.12-10.6.3).
 - 10.6.4 Remplacement de la chaudière, école Crevier (document 06.06.12-10.6.4).
 - 10.6.5 Conversion au gaz naturel, école Aux-Quatre-Vents (document 06.06.12-10.6.5).
 - 10.6.6 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 06.06.12-10.6.6).
 - 10.6.7 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, Polyvalente Marcel-Landry (document RM 06.06.12-10.6.7).
 - 10.6.8 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 06.06.12-10.6.8).
 - 10.6.9 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, École Dr-Alexis-Bouthillier (document RM 06.06.12-10.6.9).
 - 10.6.10 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, École Marguerite-Bourgeoys (document RM 06.06.12-10.6.10).
 - 10.6.11 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, École Félix-Gabriel-Marchand (document RM 06.06.12-10.6.11).
 - 10.6.12 Aménagement de laboratoires (1^{er} cycle) : Sciences et technologies, École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 06.06.12-10.6.12).
 - 10.6.13 Réfection du plancher du gymnase, école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) (document RM 06.06.12-10.6.13).
 - 10.6.14 Réfection du plafond de la grande salle, école de Richelieu (Pavillon Curé-Martel) (document RM 06.06.12-10.6.14).
 - 10.6.15 Travaux d'asphaltage de la cour, école Frère-André (document RM 06.06.12-10.6.15).
 - 10.6.16 Réfection des réseaux d'égouts et imperméabilisation des fondations, école Pointe-Olivier (document RM 06.06.12-10.6.16).
 - 10.6.17 Remplacement du revêtement mural du gymnase, école Mgr-Euclide-Théberge (document RM 06.06.12-10.6.17).
 - 10.6.18 Réfection de la chaufferie et de la distribution, école Saint-Alexandre (document séance tenante RM 06.06.12-10.6.18).
- 11. Commissaires-parents.
- 12. Autres sujets :
 - 12.1 Félicitations et remerciements.
 - 12.2 Services de garde.
 - 12.3 Transfert d'élèves.
- 13. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yves Fortin, président du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières, requiert de l'information quant aux ressources consenties par la Commission scolaire, aux services de garde des écoles, pour les élèves en trouble de comportement, et ce, dans le cadre des dernières négociations des conventions collectives, où le gouvernement a octroyé 4 millions de dollars à cet égard.

Madame Nathalie Drolet, membre du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire, fait part de recommandations émises par le comité à l'égard du modèle de services applicable pour l'année scolaire 2006-2007.

Monsieur François Desrosiers, parent de Sainte-Brigide-d'Iberville, au nom d'un groupe de parents de la municipalité, remercie les membres du conseil des commissaires et les gestionnaires concernés, pour le maintien de la classe de maternelle à l'école Notre-Dame-du-Sourire pour la prochaine année scolaire.

Monsieur Jacques St-Onge, délégué syndical, des professionnelles et professionnels de commissions scolaires du sud de la Montérégie, manifeste son insatisfaction quant à la diminution de postes en psychoéducation pour l'année scolaire 2006-2007. En appui aux propos tenus, mesdames Denise Mercier et Esther Gobeil, psychoéducatrices, sensibilisent les membres du conseil des commissaires aux services rendus aux élèves par les psychoéducateurs.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 MAI 2006 (document SG 2006.06.12-04.1).

HR 06.06.12
002

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 mai 2006 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 8 mai 2006.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Approbation du programme d'études révisé « Électricité », autorisation accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'offrir ce programme d'études, admissibilité de la Commission scolaire, à une subvention de 235 000\$ pour la mise en œuvre de ce programme et confirmation d'une allocation de 90 000\$ pour l'aménagement d'un laboratoire de domotique.

04.2.2 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'établir « 21 circonscriptions électorales », soit 2 de moins que ce qui est prévu par la Loi sur les élections scolaires.

- 04.2.3 De monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'aliéner de gré à gré « L'ex-centre administratif, situé au 1730, avenue du Frère-André, Saint-Césaire », en faveur de la Ville de Saint-Césaire, pour la somme nominale de 1\$.
- 04.2.4 De madame Louise Benoit, greffière à la Ville de Saint-Césaire : Résolution 179-2006, adoptée le 25 avril 2006, par le Conseil municipal, à l'effet de mettre fin à l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Césaire et la Commission scolaire, quant à « L'utilisation de la bibliothèque de l'école Paul-Germain-Ostiguy ».

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la tenue de la dernière séance du Conseil.

04.4 RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES - ADOPTION (document SG 06.06.12-04.4)

Considérant l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « Le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires »;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées, quant au projet de « Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires » ;

Considérant l'avis public préalablement donné et publié conformément à la Loi sur l'instruction publique;

HR 06.06.12
003

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter le « Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires » (CCR 01 – 2006), tel que déposé et présenté au document SG 06.06.12-04.4, et que ce règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption, soit le 28 juin 2006. Ce règlement remplacera le Règlement CCR 01-1999 adopté le 21 juin 1999 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Adopté à l'unanimité.

04.5 CESSION DE L'EX-CENTRE ADMINISTRATIF DE SAINT-CÉSAIRE EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE (document SG 06.06.12-04.5)

Considérant que l'immeuble situé au 1730, rue Frère-André, en la Ville de Saint-Césaire (ex-centre administratif de la Commission scolaire Provençal) n'est plus utilisé par la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis 1998 et qu'en fonction de ses besoins éventuels, elle ne prévoit pas que cet immeuble soit requis;

Considérant l'intérêt manifesté par la Ville de Saint-Césaire de se porter acquéreur dudit immeuble, aux termes des résolutions numéros 470-2005 et 78-2006 adoptées respectivement le 13 décembre 2005 et le 14 février 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, conditionnellement à ce que le protocole d'entente existant entre eux, quant à l'utilisation de leurs infrastructures respectives soit modifié selon les termes et modalités jugés convenables entre les parties;

Considérant la demande adressée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'effet de lui permettre de céder de gré à gré, l'immeuble ci-haut mentionné en faveur de la Ville de Saint-Césaire, pour une valeur nominale de 1,00 \$ (résolution HR 05.11.14-046);

Considérant que le 2 mai 2006, conformément aux articles 272 et 452 de la Loi sur l'instruction publique et aux articles 3 et 7, paragraphe 8, du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé la Commission scolaire des Hautes-Rivières à procéder à cette aliénation en faveur de la Ville de Saint-Césaire, pour la somme déterminée;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire, en contrepartie de l'immeuble cédé, s'est engagée à mettre à la disposition des écoles de Saint-Césaire, sous la juridiction de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ses infrastructures de loisirs, pour une période de cinq ans, débutant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 30 juin 2011. Les modalités d'utilisation devant être décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

HR 06.06.12
004

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'autoriser le directeur général et la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à signer l'acte de cession de l'immeuble situé au 1730, rue Frère-André, en la Ville de Saint-Césaire, en faveur de la Ville de Saint-Césaire, en contrepartie d'une valeur nominale de 1.00 \$ et de l'utilisation des infrastructures de loisirs de la Ville de Saint-Césaire par les élèves des écoles de Saint-Césaire, pour les 5 prochaines années, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, sans frais, et de signer tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

04.6 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES ET LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE (document SG 06.06.12-04.6).

Considérant la cession de l'ex-centre administratif de la Commission scolaire Provençal, situé au 1730 rue Frère-André, en la ville de Saint-Césaire, en faveur de la Ville de Saint-Césaire, en contrepartie d'une valeur nominale de 1.00 \$ et de l'utilisation des infrastructures de loisirs de la Ville de Saint-Césaire par les élèves des écoles de Saint-Césaire, pour les 5 prochaines années, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, sans frais;

Considérant qu'aux termes de la résolution 179-2006, adoptée le 25 avril 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, ce dernier désire mettre fin à l'entente intervenue le 10 décembre 1990, entre la Commission scolaire Provençal et la Ville de Saint-Césaire, relativement à la bibliothèque de l'école Paul-Germain-Ostiguy, servant également de bibliothèque municipale;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Césaire désirent profiter de l'occasion pour revoir les conditions relatives aux protocoles d'entente déjà existants, relativement à l'utilisation de leurs infrastructures respectives et notamment, mais non limitativement, quant aux infrastructures de loisirs de la Ville, la bibliothèque et les terrains de l'école Paul-Germain-Ostiguy;

HR 06.06.12
005

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'autoriser le directeur général à signer un protocole d'entente devant intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Césaire, quant aux modalités d'utilisation des infrastructures de la Ville de Saint-Césaire. Ce protocole devant également contenir les modalités d'utilisation de la bibliothèque de l'école Paul-Germain-Ostiguy par la

Ville de Saint-Césaire et, notamment, la contrepartie exigible ainsi que les modalités d'utilisation des terrains de l'école Paul-Germain-Ostiguy par la Ville de Saint-Césaire, y compris les conditions liées à l'implantation d'un bâtiment sur le terrain de l'école Paul-Germain-Ostiguy par la Ville de Saint-Césaire (résolution HR 06.05.08-004). À ces effets, le directeur général est autorisé à déterminer les conditions jugées convenables ainsi que les modalités de renouvellement, s'il y a lieu, et de signer tous les documents jugés utiles et nécessaires pour donner plein effet au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

04.7 INTERDICTION DE FUMER SUR LES TERRAINS DES ÉCOLES (document SG 06.06.12-04.7).

Considérant qu'en juin 2005, l'Assemblée nationale a adopté une série de mesures renforçant la Loi sur le tabac (Projet de loi numéro 112 : Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives). Parmi celles-ci figurent l'interdiction de fournir du tabac à un mineur dans les locaux et sur les terrains des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'interdiction pour quiconque de fumer sur ces mêmes terrains, aux heures où ces établissements reçoivent des élèves. Ces interdictions seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2006;

Considérant que ces mesures s'intègrent parfaitement à la mission éducative de l'école et à son devoir d'offrir un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières désire promouvoir en milieu éducatif le développement d'habitudes favorisant le mieux-être collectif, la protection de la santé des personnes, l'amélioration de la qualité de vie et la valorisation du non-usage du tabac;

HR 06.06.12
006

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières étende l'interdiction de fumer à quiconque, sur les terrains des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, sous sa juridiction, en tout temps, nonobstant ce qui est prévu à la Loi, et ce, à compter du 30 août 2006; soit le jour de la rentrée des élèves pour l'année scolaire 2006-2007; à l'exception toutefois, de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, qui en raison de sa cohabitation avec le Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes Chanoine-Armand-Racicot, imposera l'interdiction complète de fumer sur les terrains de l'école de 7 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, et que pour les autres heures, elle s'en tiendra aux dispositions prévues à la Loi sur le tabac.

Adopté à l'unanimité.

04.8 DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (document SG 06.06.12-04.8).

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a, à son emploi exclusif, un notaire;

HR 06.06.12
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à titre d'employeur de Me Mario Champagne, notaire, se porte garante, qu'elle s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Mario Champagne,

dans l'exercice de ses fonctions, à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou de toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de Me Mario Champagne, dans l'exercice de ses fonctions et ce, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Commission scolaire des Hautes-Rivières renonce à tout recours récursoire contre Me Mario Champagne et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin, au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

04.9 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Monsieur Mario Champagne dépose et commente le rapport annuel 2004-2005 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

05.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (document REJ 06.06.12-05.1)

Considérant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit que « Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles... »;

Considérant la consultation menée, telle que prévue, auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la consultation menée auprès du Comité de parents de la Commission scolaire;

HR 06.06.12
008

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2006 – 2009 et ce, tel qu'il apparaît au document REJ 06.06.12-05.1.

Adopté à l'unanimité.

05.2 MODÈLE DE SERVICES 2006-2007 (document REJ 06.06.12-05.2)

À titre d'information, monsieur François Lafortune, présente et commente le modèle de services – Services complémentaires – Pour les classes spécialisées et pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, applicable pour l'année scolaire 2006-2007.

HR 06.06.12
009

Suite à cette présentation, il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que les règles de distribution des services complémentaires pour les groupes spécialisés handicapés – école ordinaire 2006-2007 au primaire, soient modifiées pour faire en sorte que

l'on attribue aux classes de trouble de l'ordre de la psychopathologie (T.O.P.), un psychoéducateur et ce, même si cette classe côtoie des groupes de trouble de comportement où il y a déjà présence d'un psychoéducateur.

Madame Monique Brière demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Madame et messieurs les commissaires : Huguette Cardinal, François Blais, Pierre Boudreau et Denis Roy.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Micheline Sauvé et Lise Soutière.

S'est abstenu :

Monsieur le commissaire : Michel Aerts.

Pour : 4 Contre : 14 Abstention : 1

Rejeté à la majorité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 06.06.12-08.1 et document séance tenante).

HR 06.06.12
010

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Mance Beauchemin, enseignante à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
011

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Bertrand, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
012

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Myreille Bienvenue, enseignante à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
013

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Canuel, concierge (plus de 9 275 m²) à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 29 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
014

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane Carpentier, secrétaire d'école à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, soit acceptée à compter du 21 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
015

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Nola Chalifoux, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
016

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Fortin-Senay, enseignante à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
017

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Andrée Giroux, enseignante à l'école Saint-Vincent, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
018

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Raynald Guay, enseignant à l'école de Richelieu, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
019

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Chantal Guimont, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
020

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Laquerre, conseiller en orientation à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
021

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane Grimard-Poirier, enseignante à l'école Aux-Quatre-Vents, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
022

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Agathe Lefebvre-Brière, enseignante à l'école Aux-Quatre-Vents, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
023

Il est proposé par madame Micheline Sauv  :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Ginette Normandin, enseignante à l'école Hamel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
024

Il est proposé par madame Suzanne Méth  :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Nicole Roussel-Deland, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
025

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise S guin-Delvaux, enseignante à l'école Saint-Eug ne, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopt  à l'unanimit .

HR 06.06.12
026

Il est proposé par madame Lise Souti re :

Que la d mission, pour le motif « retraite », de monsieur Pierre Voglimacci, enseignant   l' cole Professionnelle de M tiers, soit accept e   compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopt    l'unanimit .

HR 06.06.12
027

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Pierre Delisle, enseignant à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
028

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur André-Carl Vachon, enseignant à l'école Beaulieu, soit acceptée à compter du 2 mai 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
029

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame France Leclerc, secrétaire à l'école Félix-Gabriel-Marchand, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
030

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Blozaire Paul, conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, soit acceptée à compter du 1^{er} septembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 06.06.12-08.2 et document séance tenante)

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 06.06.12
031

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Monique Deneault Dugas, secrétaire au Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
032

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Josée Denis, secrétaire d'école à l'école Saint-Gérard.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
033

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Chantal Lemieux, secrétaire d'école à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
034

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Sonia Bergeron, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « études »,

HR 06.06.12
035

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 28 août 2006 au 23 mars 2007 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Boucher, surveillante d'élèves 15 heures et moins par semaine, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 06.06.12
036

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 3 septembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclusivement, soit accordé à monsieur Bruno Ménard, concierge de nuit (moins de 9 275 m²) à l'école Saint-Vincent.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 06.06.12
037

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 31 juillet 2006 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame France Mailloux, directrice à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 06.06.12
038

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à monsieur Serge Groulx, directeur d'école primaire.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « santé »,

HR 06.06.12
039

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à 24,28% de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Andrée Gosselin, technicienne en service de garde, à l'école Saint-Alexandre.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 06.06.12
040

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Dubord, psychoéducatrice.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
041

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Raymonde Simard, psychologue.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 06.06.12
042

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Céline Hadd, psychologue.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
043

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Lise Langlais, psychologue.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 06.06.12
044

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 1^{er} septembre 2006 inclusivement, soit accordé à madame Catherine de Lanux, psychoéducatrice.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
045

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Gévry, psychologue.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « santé »,

HR 06.06.12
046

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Fortier, orthopédagogue.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »,

HR 06.06.12
047

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Sylvie Durocher, psychologue.

Adopté à l'unanimité.

08.3 RETRAITES PROGRESSIVES (document RH 06.06.12-08.3 et document séance tenante)

**HR 06.06.12
048**

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Qu'une retraite progressive soit accordée à monsieur Jacques McLaughlin, technicien en informatique, selon les modalités définies ci-après :

- Plan de cinq ans débutant le 19 avril 2006;
- Pourcentage du traitement : 90%.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
049**

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Nicole Hamel, agente de bureau, classe 1, à la polyvalente Marcel-Landry, selon les modalités définies ci-après :

- Plan de cinq ans débutant le 14 août 2006;
- Pourcentage du traitement : 80%.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
050**

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Luce Lebel, technicienne en documentation à l'école Paul-Germain-Ostiguy, selon les modalités définies ci-après :

- Plan de cinq ans débutant le 11 septembre 2006;
- Pourcentage du traitement : 90%.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
051**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Lysane Péloquin, psychologue, selon les modalités définies ci-après :

- Plan de quatre ans débutant le 1^{er} août 2006;
- Pourcentage du traitement : 80%.

Adopté à l'unanimité.

08.4 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 06.06.12-08.4 et document séance tenante)

**HR 06.06.12
052**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que les congés sabbatiques à traitement différé soient accordés aux enseignants suivants selon les modalités définies ci-après :

NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	CHAMP	PLAN DE	ANNÉE DE CONGÉ	MODALITÉS
Auger Stéphane	Paul-Germain-Ostiguy	14	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Beaugard Stéphanie	Marcel-Landry	13	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Bergeron Pierre	Marie-Rivier	01	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Bilodeau Claire	Saint-Vincent	02	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Boucher Claude	Beaulieu	13	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Campbell Manon	N.-D. de Lourdes (Ib.)	01	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Davignon Maryse	Chanoine-Armand-Racicot	12	5 ans	2010-2011	100 derniers jours
Drolet Tanya	Saint-Eugène	03	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Fortin Annie	Beaulieu	13	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Gosselin Nathalie	Saint-Lucien	03	4 ans	2009-2010	100 derniers jours
Guay Stéphanie	Marcel-Landry	17	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Hamann Marie-France	Centre La Relance	13	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Hardy Caroline	Mgr-Euclide-Théberge	13	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
L'Héroult Louise	Marcel-Landry	8	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Lachance Lise	Chanoine-Armand-Racicot	8	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Laflamme Marie-Chrystine	Chanoine-Armand-Racicot	17	5 ans	2010-2011	100 derniers jours
Lestage Sonia	Chanoine-Armand-Racicot	17	5 ans	2010-2011	100 derniers jours
Nobert Julie	Mgr-Euclide-Théberge	12	4 ans	2009-2010	100 derniers jours
Noisieux Monique	Mgr-Euclide-Théberge	17	4 ans	2009-2010	100 derniers jours
Perrier Charles	Saint-Blaise	3	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Robert Caroline	Marcel-Landry	17	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Roy Josée	Saint-Vincent	3	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
St-Martin Pierre	Marguerite-Bourgeois	9	4 ans	2009-2010	100 derniers jours
Tétrault Aline	N.D.L. (Iberville)	3	4 ans	2009-2010	100 derniers jours
Tétrault Marie-Josée	Paul-Germain-Ostiguy	12	2 ans	2007-2008	100 derniers jours
Turcotte Chantale	Marcel-Landry	13	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Veilleux Luce	Saint-Vincent	3	3 ans	2008-2009	100 derniers jours
Vincent Nathalie	Marcel-Landry	13	2 ans	2007-2008	100 derniers jours

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
053

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Mélissa De Nitto, psychoéducatrice, selon les modalités définies ci-après :

- Plan de quatre ans débutant le 1^{er} août 2006;
- Pourcentage du traitement : 87,5%;
- Congé sabbatique : 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

08.5 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2006-2007 (document RH 06.06.12-08.5)

HR 06.06.12
054

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année 2006-2007, avec les modifications suivantes apportées au plan 2005-2006 :

- POSTE D'ORTHOPHONISTE :

✓ Ajout d'un poste.

- POSTES DE CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES :
 - ✓ Ajout de deux postes de conseillers pédagogiques, 35 heures par semaine, au Service des ressources éducatives aux jeunes;
 - ✓ Ajout d'un poste de conseiller pédagogique, 35 heures par semaine, au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.
- POSTES DE PSYCHOÉDUCATEURS :
 - ✓ Réduction de trois postes de psychoéducateurs réguliers, à temps partiel, suite à l'application du modèle de services.

Adopté à l'unanimité.

08.6 MISE À JOUR DE LA BANQUE DE RELÈVE DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS (document RH 06.06.12-08.6)

HR 06.06.12
055

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, les personnes suivantes soient ajoutées à la banque de relève du personnel de direction des établissements :

NOM	POSTE	LIEU DE TRAVAIL
M. Robert Beaudin	Enseignant	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
M. Carl Du Sault	Enseignant	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Mme Sylvie Homier	Enseignante	Centre La Relance (Marieville)
Mme Nicole Lanoue	Enseignante	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Mme Caroline Robert	Enseignante	Polyvalente Marcel-Landry
Mme France Nadeau	Enseignante	Ecole Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)
Mme Marie-France Paré	Directrice adjointe	Commission scolaire de Montréal
Mme Lorraine Brown	Directrice adjointe	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Mme Dominique Pratte	Directrice	Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Adopté à l'unanimité.

08.7 CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT (document RH 06.06.12-08.7)

Considérant que monsieur Louis-Philippe Dubois a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 04.06.14-076);

HR 06.06.12
056

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation du directeur général, monsieur Louis-Philippe Dubois, soit confirmé dans son poste régulier de directeur adjoint à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Agathe Sorel a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.06.20-030);

HR 06.06.12
057

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Agathe Sorel, soit confirmée dans son poste régulier d'agente d'administration au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que monsieur Yves Boucher a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.06.20-028);

HR 06.06.12
058

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du directeur général, monsieur Yves Boucher, soit confirmé dans son poste régulier de directeur à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Danielle Faubert a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.06.20-027);

HR 06.06.12
059

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Danielle Faubert, soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Beaulieu.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que monsieur Pierre Melki a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.06.20-026);

HR 06.06.12
060

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que, sur recommandation du directeur général, monsieur Pierre Melki, soit confirmé dans son poste régulier de directeur à l'école du Petit Clocher.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Lyne Martel a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.07.11-025);

HR 06.06.12
061

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Lyne Martel, soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Saint-Eugène.

Adopté à l'unanimité.

08.8 NOMINATIONS (document séance tenante RH 06.06.12-08.8)

**HR 06.06.12
062**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, sur recommandation du directeur général, monsieur Robert Beaudin, enseignant à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
063**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette:

Que, sur recommandation du directeur général, monsieur Carl Du Sault, enseignant à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à la polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
064**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Sylvie Homier, enseignante au Centre La Relance (Marieville), et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Paul-Germain-Ostiguy et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.06.12
065**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Nicole Lanoue, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
066

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que, sur recommandation du directeur général, madame France Nadeau, enseignante à l'école Sacré-Cœur, secteur Saint-Luc, et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Aux-Quatre-Vents et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
067

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Marie-France Paré, directrice adjointe à l'école Marie-Anne de la Commission scolaire de Montréal, et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Beaulieu et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

08.9 AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS
(document séance tenante RH 06.06.12-08.9)

HR 06.06.12
068

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que madame Jocelyne Dandurand, directrice à l'école Frère-André, soit affectée au poste de directrice à l'école Des Prés-Verts et ce, à compter du 16 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
069

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que monsieur Paul-André Boudreau, directeur adjoint à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit affecté au poste de directeur à l'école Paul-Germain-Ostiguy et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
070

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que madame Lucie Désaulniers, directrice à l'école Sainte-Anne, soit affectée au poste de directrice à l'école Frère-André et ce, à compter du 16 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
071

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que madame Lyne Martel, directrice adjointe à l'école Saint-Eugène, soit affectée au poste de directrice à l'école Sainte-Anne et ce, à compter du 16 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité.

08.10 CONGÉDIEMENT (document séance tenante RH 06.06.12-08.10)

Considérant les motifs invoqués dans notre lettre du 9 juin 2006 avisant madame Caroline Drouin, technicienne en service de garde à l'école Bruno-Choquette, de notre intention;

Considérant que madame Caroline Drouin a été relevée de ses fonctions, sans traitement, et ce, depuis le 12 juin 2006;

Après mûre délibération,

HR 06.06.12
072

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De congédier madame Caroline Drouin pour cause d'incompétence et d'inconduite, et ce à compter du 13 juin 2006.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 10 MAI 2006 (document RF 2006.06.12-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 10 mai 2006, pour un montant de 3 336 234,05 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2006.06.12-09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 24 MAI 2006 (document RF 2006.06.12-09.2)

Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 mai 2006, pour un montant de 3 056 846,07 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2006.06.12-09.2).

09.3 ADOPTION DES « RÈGLES BUDGÉTAIRES 2006-2007 » (RFP 03-PR 01) (document RF 06.06.12-09.3)

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède, entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la Politique de répartition des ressources financières en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 06.06.12
073

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

D'adopter les règles budgétaires 2006-2007 (RFP 03 – PR 01), telles que déposées et présentées par monsieur Jean-Paul Jacques, identifiées sous la cote RF 2006.06.12-09.3.

Adopté à l'unanimité.

09.4 TAUX D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2006-2007 (POLITIQUE RFP 01) « POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SUBSISTANCE, DE LOGEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT » (document RF 2006.06.12-09.4)

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions :

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

Considérant l'obligation prévue au point 6.1.1. de la « Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement », d'établir annuellement le taux d'indemnisation du kilométrage;

HR 06.06.12
074

Il est proposé par madame Micheline Sauv   :

D'  tablir le taux d'indemnisation pour le kilom  trage    0,42\$ du kilom  tre parcouru pour l'ann  e 2006-2007.

Adopt      l'unanimit  .

09.5 ADOPTION DES « PR  VISIONS BUDG  TAIRES 2006-2007 » (document RF 2006.06.12-09.5)

Consid  rant que, conform  ment    l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivi  res doit adopter et transmettre au ministre de l'  ducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'ann  e scolaire 2006-2007;

Consid  rant l'avis public pr  alablement donn      cet effet, et ce, tel que pr  vu    l'article 278;

Consid  rant que, dans le respect de l'article 279, ce budget pr  voit des revenus   gaux aux d  penses;

Consid  rant que, l'  valuation uniformis  e qui a   t   utilis  e pour l'  tablissement de la subvention de p  r  quation est   tablie au montant de 6 354 285 835 \$ et ce, en conformit   avec la Loi sur l'instruction publique et les r  gles budg  taires 2006-2007 du ministre de l'  ducation, du Loisir et du Sport ;

HR 06.06.12
075

Il est propos   par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'ann  e scolaire 2006-2007, tel que d  pos   et pr  sent   par monsieur Jean-Paul Jacques, au document RF 2006.06.12-09.5 et de transmettre au ministre de l'  ducation, du Loisir et du Sport, ledit budget.

Madame Huguette Cardinal demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé et Lise Soutière.

A voté contre : Madame Huguette Cardinal.

Aucune abstention.

Pour : 18 Contre : 1 Abstention : Nil

Adopté à la majorité.

09.6 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2006-2007 (document RF 2006.06.12-09.6)

Considérant l'article 312 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire;

Considérant les dispositions de l'article 455.1 de la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire 2006-2007;

HR 06.06.12
076

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2006-2007 soit fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

09.7 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2006-2007 (document RF 2006.06.12-09.7)

Conformément à l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique;

HR 06.06.12
077

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que le taux d'intérêt, pour tout compte de taxe et toute facture impayée à la date d'exigibilité, soit fixé à douze pour cent (12%) l'an, pour l'année 2006-2007.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ACHATS REGROUPÉS AVEC LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) – LAIT ÉCOLE (document RM 06.06.12-10.1)

HR 06.06.12
078

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, en son nom, à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de Lait-école pour l'année scolaire 2006-2007.

Elle s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ) et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix distincts pour elle-même.

De plus, elle accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ) au montant de 0,001\$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ACHATS REGROUPÉS AVEC LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) – ÉQUIPEMENT POUR « ÉLECTRICITÉ » (DEP 5295) (document RM 06.06.12-10.2)

HR 06.06.12
079

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, en son nom, à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'équipements de nouvelles technologies pour le nouveau programme d'études « Électricité » (5295).

Elle s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix distincts pour elle-même.

De plus, elle accepte de verser à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) un montant de 2% de la valeur totale des achats résultant de l'appel d'offres pour couvrir les frais légaux et administratifs rattachés à cet achat regroupé. Le montant de l'allocation inclura ces frais et sera versé, selon la règle de partage en vigueur, soit deux tiers des coûts par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et un tiers, par la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

10.3 MESURE 50690 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS » - PROJETS ET PRIORITÉS À DÉPOSER AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT EN JUIN 2006 (document RM 06.06.12-10.3)

Dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » des règles budgétaires 2006-2007;

HR 06.06.12
080

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières dépose au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les projets décrits au tableau présenté par monsieur Marcel Landry, identifié sous le cote RM 06.06.12-10.3, selon l'ordre de priorité indiqué.

Adopté à l'unanimité.

10.4 PROJET « AJOUT D'ESPACES À LA POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT – SECTEUR DE LA SANTÉ » - RECOMMANDATION SUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS - ARCHITECTES (document RM 06.06.12-10.4)

Considérant que, dans le cadre de la mesure « Ajout d'espace » le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a donné son approbation au projet d'agrandissement et de

réaménagement intérieur à l'école polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour le secteur « santé », en formation professionnelle;

Considérant que, selon le règlement sur les contrats de construction pour les commissions scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à un appel de candidatures auprès de trois firmes d'architectes, soit les firmes Bergeron Tétrault Architectes, Leclerc et Associés Architectes et Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

Considérant qu'un comité de sélection composé des personnes mentionnées ci-dessous s'est réuni afin d'analyser les documents de candidatures déposés :

- Monsieur Claude Monty, commissaire;
- Monsieur François Cyr, directeur adjoint, Service des ressources matérielles;
- Monsieur Marcel Landry, directeur, Service des ressources matérielles;

HR 06.06.12
081

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, selon la recommandation du comité de sélection, d'accorder à la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture, le contrat de services professionnels en architecture pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur « santé » à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

10.5 PROJET « AJOUT D'ESPACES À LA POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT – SECTEUR DE LA SANTÉ » - RECOMMANDATION SUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS - INGÉNIEURS (document RM 06.06.12-10.5)

Considérant que, dans le cadre de la mesure « Ajout d'espace » le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a donné son approbation au projet d'agrandissement et de réaménagement intérieur à l'école polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour le secteur « santé », en formation professionnelle;

Considérant que, selon le règlement sur les contrats de construction pour les commissions scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à un appel de candidatures auprès de trois firmes d'ingénieurs, soit les firmes Genivar Groupe Conseil inc., RBI Experts-Conseils inc. et Teknika-HBA inc.;

Considérant qu'un comité de sélection composé des personnes mentionnées ci-dessous s'est réuni afin d'analyser les documents de candidatures déposés :

- Monsieur Claude Monty, commissaire;
- Monsieur François Cyr, directeur adjoint, Service des ressources matérielles;
- Monsieur Marcel Landry, directeur, Service des ressources matérielles;

HR 06.06.12
082

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que, selon la recommandation du comité de sélection, d'accorder à la firme Genivar Groupe Conseil inc., le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur « santé » à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.6.1 ÉQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document RM 06.06.12-10.6.1).

**HR 06.06.12
083**

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Discovery manufacturier d'équipements de conditionnement physique Inc., le contrat d'acquisition d'équipements de conditionnement physique à l'école Marguerite-Bourgeois pour un montant de 31 877,29\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.6.2 REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, ÉCOLE JEAN-XXIII (document RM 06.06.12-10.6.2).

**HR 06.06.12
084**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., au montant de 48 109,00\$ (taxes en sus) le contrat pour le remplacement de la chaudière à l'école Jean XXIII.

Adopté à l'unanimité.

10.6.3 REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, ÉCOLE DE RICHELIEU (PAVILLON SAINT-JOSEPH) (document RM 06.06.12-10.6.3).

**HR 06.06.12
085**

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., au montant de 77 461,00\$ (taxes en sus) le contrat pour le remplacement de la chaudière à l'école de Richelieu (Pavillon Saint-Joseph).

Adopté à l'unanimité.

10.6.4 REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, ÉCOLE CREVIER (document RM 06.06.12-10.6.4).

**HR 06.06.12
086**

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., au montant de 93 803,00\$ (taxes en sus) le contrat pour le remplacement de la chaudière à l'école Crevier.

Adopté à l'unanimité.

10.6.5 CONVERSION AU GAZ NATUREL, ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document RM 06.06.12-10.6.5).

**HR 06.06.12
087**

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération Inc., au montant de 19 882,00\$ (taxes en sus) le contrat pour la conversion de la chaudière au gaz naturel à l'école Aux-Quatre-Vents.

Adopté à l'unanimité.

10.6.6 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 06.06.12-10.6.6).

**HR 06.06.12
088**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 12 000,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

10.1.7 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, POLYVALENTE MARCEL- LANDRY (document RM 06.06.12-10.1.7).

**HR 06.06.12
089**

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 37 919,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à la polyvalente Marcel-Landry.

Adopté à l'unanimité.

10.6.8 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 06.06.12-10.6.8).

**HR 06.06.12
090**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 21 900,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

10.6.9 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER (document RM 06.06.12-10.6.9).

**HR 06.06.12
091**

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 17 779,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à l'école Dr-Alexis-Bouthillier.

Adopté à l'unanimité.

10.6.10 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document RM 06.06.12-10.6.10).

HR 06.06.12
092

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 26 768,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à l'école Marguerite-Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

10.6.11 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉCOLE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND (document RM 06.06.12-10.6.11).

HR 06.06.12
093

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 14 000,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à l'école Félix-Gabriel-Marchand.

Adopté à l'unanimité.

10.6.12 AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (1^{ER} CYCLE): SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 06.06.12-10.6.12).

HR 06.06.12
094

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., au montant de 35 078,00\$ (taxes en sus) le contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

10.6.13 RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASÉ, ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) (document RM 06.06.12-10.6.13).

HR 06.06.12
095

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder à Plancher de Bois Franc Excalibur Inc., au montant de 17 500,00\$ (taxes en sus) le contrat pour la réfection du plancher du gymnase à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Adopté à l'unanimité.

10.6.14 RÉFECTION DU PLAFOND DE LA GRANDE SALLE, ÉCOLE DE RICHELIEU (PAVILLON CURÉ-MARTEL) (document RM 06.06.12-10.6.14).

HR 06.06.12
096

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 17 700,00\$ (taxes en sus) le contrat pour la réfection du plafond de la grande salle à l'école de Richelieu (Pavillon Curé-Martel).

Adopté à l'unanimité.

10.6.15 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA COUR, ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (document RM 06.06.12-10.6.15).

HR 06.06.12
097

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Daudi Ltée. au montant de 46 575,00\$ (taxes en sus) le contrat pour les travaux d'asphaltage de la cour à l'école Frère-André.

Adopté à l'unanimité.

10.6.16 RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS, ÉCOLE POINTE-OLIVIER (document RM 06.06.12-10.6.16).

HR 06.06.12
098

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Services d'excavation JM Inc., au montant de 179 439,00\$ (taxes en sus) le contrat pour les travaux de réfection des réseaux d'égouts et imperméabilisation des fondations à l'école Pointe-Olivier. Ces travaux devront être réalisés à l'été 2006.

Adopté à l'unanimité.

10.6.17 REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT MURAL DU GYMNASÉ, ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 06.06.12-10.6.17).

HR 06.06.12
099

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., au montant de 51 500,00\$ (taxes en sus) le contrat pour le remplacement du revêtement mural du gymnase à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

10.6.18 RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE ET DE LA DISTRIBUTION, ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE (document séance tenante RM 06.06.12-10.6.18).

HR 06.06.12
100

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., au montant de 125 500,00\$ (taxes en sus) le contrat pour la réfection de la chaufferie l'école Saint-Alexandre. Ces travaux devront être réalisés à l'été 2006.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES – PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que, lors de la dernière rencontre du Comité de parents de la Commission scolaire tenue le 6 juin dernier, il fut notamment question du plan d'action dudit comité pour l'année scolaire 2006-2007, ainsi que des formations offertes aux parents et, plus particulièrement, celle qui sera présentée le 25 octobre 2006 à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, par madame Francine Duquette, ayant pour thème « La sexualité de nos adolescents ». Elle indique, que les membres du comité de parents sont satisfaits de la nouvelle façon d'attribuer les allocations financières au comité de parents, et ce, tel que prévu aux règles budgétaires 2006-2007 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

La dernière rencontre de ce comité de parents, se tiendra le 5 septembre 2006.

Madame Johane Corbin informe les membres du Conseil des commissaires que le Comité de parents, de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, a soumis la candidature de madame Manon Côté, à titre de bénévole-parent dans les écoles, auprès de l'Association des comités de parents de la Montérégie. À cet égard, elle fait lecture de la mise en candidature de madame Côté.

Départ de monsieur Pierre Boudreau à 22h45.

12.1 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

HR 06.06.12
101

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées à Francis Ouellet, Jean-Charles Toupin, Stéphanie Brault et Pascale Piédalue, élèves à l'école Napoléon-Bourassa, lesquels ont participé et se sont distingués à la finale régionale de l'Expo-sciences Bell, tenue les 11, 12 et 13 mai derniers à Montréal.

Que des remerciements soient transmis à mesdames Geneviève Morin, Catherine Bessette et Geneviève Lafontaine, enseignantes à l'école Napoléon-Bourassa qui, dans le cadre de cet Expo-sciences Bell, ont accompagné les élèves dans la réalisation de leurs projets.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
102

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Éric Yelle, enseignant en théâtre à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, ainsi qu'aux élèves qui ont participé à la 2^{ième} semaine de création théâtrale qui a eu lieu, du 16 au 19 mai derniers, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
103

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'Escadron 613, des Cadets de l'Aviation royale du Canada (Saint-Jean - Iberville) ainsi qu'à leur commandant, capitaine Mélanie Blais, pour la qualité de leur 51^e Revue annuelle, tenue le 21 mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
104

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à madame Lise Normandin, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et responsable du Club des 5, pour le jeu questionnaire tenu le 17 mai dernier, sur l'univers de Tintin et auquel participait des élèves des écoles Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Lucien et Bruno-Choquette.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
105

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à madame Solanges Fortin, directrice de l'école Saint-Lucien ainsi qu'aux membres du personnel de cette école, pour leur implication dans les activités entourant la collecte de fonds, au profit de « LEUCAN » et, notamment, à celles et ceux qui ont accepté de se faire couper les cheveux en signe de solidarité.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
106

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des remerciements soient adressés à madame Louise Bédard, journaliste, ainsi qu'à l'équipe du Canada Français, pour leur excellente couverture des faits et des activités liés au monde de l'éducation. Leurs articles contribuent à valoriser les efforts de nos élèves et des membres du personnel.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
107

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressés à messieurs Claude Roy et Denis Marcoux, enseignants en musique, aux écoles Beaulieu et Dr-Alexis-Bouthillier, ainsi qu'à leurs élèves respectifs, lesquels ont participé et se sont démarqués au Festival des harmonies de Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
108

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Micheline Doré, Manon Lagüe et Nathalie Fréchette, enseignantes à l'école Providence, ainsi qu'à leurs élèves pour la qualité de la pièce, présentée le 31 mai dernier, intitulée « Le petit prince ».

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
109

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que des félicitations soient adressées aux membres du personnel, de l'école Joseph-Amédée-Bélanger, qui se sont impliqués auprès des élèves qui ont participé au défi-sportif tenu à Montréal, ainsi qu'aux récipiendaires de médailles. L'école Joseph-Amédée-Bélanger s'est classée au premier rang du sommaire des médailles remportées pour les écoles primaires.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
110

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que des félicitations soient adressées à l'équipe de l'école Félix-Gabriel-Marchand, pour la qualité de la soirée de remise des « Félix-Gabriel » offerts aux élèves méritants.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
111

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que des remerciements soient adressés à madame Lucienne B. Perreault, pour son implication et son dévouement, depuis les 10 dernières années, à titre de « Présidente de la Fondation Marcel-Landry ».

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
112

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que des remerciements soient adressés aux responsables de la fondation « J'ai Faim », laquelle a distribué, cette année, des sommes aux écoles Joseph-Amédée-Bélanger, Mgr-Euclide-Théberge, Micheline-Brodeur, Sainte-Anne, de Richelieu, Notre-Dame-de-Fatima et Crevier, au bénéfice de certains élèves.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
113

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que des félicitations soient adressées aux animateurs, aux personnes responsables des décors et de la technique, aux enseignants responsables ainsi qu'à monsieur Sylvain Jacques, pour sa collaboration spéciale au « Gala Méritas 2006 » de l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge. Un événement digne de mention.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
114

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à mesdames Audrey Campbell, Amélie Guay, techniciennes en éducation spécialisée à l'école Marguerite-Bourgeoys, à madame Marielle Charbonneau, de la Société Saint-Vincent-de-Paul ainsi qu'à Stéphanie Lachance, photographe professionnelle, pour leur généreuse implication dans le projet : « Photographie de la pauvreté dans le Vieux Saint-Jean ». Ce projet est un bel exemple de partenariat avec le milieu.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
115

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés aux membres de l'équipe responsable du « Gala Méritas » de l'école Paul-Germain-Ostiguy, ainsi que des félicitations aux élèves méritants.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.06.12
116

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés aux membres de l'équipe responsable du « Gala Méritas » de l'école Marguerite-Bourgeoys, ainsi que des félicitations aux élèves méritants.

Adopté à l'unanimité.

12.2 SERVICES DE GARDE

Madame Huguette Cardinal demande s'il serait possible, pour la prochaine année scolaire, que le budget du service de garde soit présenté distinctement du budget école.

12.3 TRANSFERT D'ÉLÈVES

Madame Huguette Cardinal manifeste son désaccord, quant au transfert d'élèves résidant dans le bassin géographique de l'école de Richelieu.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 06.06.12
117

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL